



Violences conjugales avec 2 jour d'itt

Par **MarineP**, le **26/01/2018** à **09:21**

Bonjour, j'ai été victime de violences conjugales pendant deux ans. J'ai enfin réussi à porter plainte le 9 Août 2017 avec un certificat de 2 jours d'itt. Je passe au tribunal le 10 avril. Mais je vais voir un médecin dans la semaine pour faire les préjudices morales car je fais encore des cauchemars et j'ai peur de sortir seule, sachant qu'il continues de m'envoyer des messages. J'ai tout donner à mon avocate mais elle me dit que je lui répond d'une mauvaise manière donc elle n'a pas retenu ses messages. Je voudrais juste savoir si il ira en prison ou pas? J'en ai tellement peur, il me pourri la vie :'(

Par **ilak**, le **26/01/2018** à **16:38**

bonjour,

il est connus des service de police ou non?

si oui oui il ira

si non il aura du sursis

et jusqu'au 24mois ferme des aménagement sont possible

donc bravo pour la plainte mais le voir enfermer oublier

plainte en Aout 2017 procès en avril 2018 deja y a un problème déjà excuse moi de l'expression mais il a le temps de vous tuer plus d'une fois

Par **MarineP**, le **26/01/2018** à **17:45**

Bonsoir,

Oui il a été en prison pour conduite sans permis en récidive et je crois qu'il est en sursis là mais je ne suis pas sûr, il a beaucoup de soucis au niveau de la justice.

Et pour le procès j'en ai aucune idée mais je trouve ça bizarre aussi que ça à mis autant de temps...

Par **ilak**, le **26/01/2018** à **20:06**

c'est toujours ainsi, si il est connu effectivement c'est pas bon signe pour lui

vous verrez bien

Par **MarineP**, le **31/01/2018** à **13:39**

Merci de vos conseils !